

Compte rendu des rencontres avec le Président GRISET
relevé de conclusions
19 janvier et 17 février 2016

participaient à la rencontre :

Président Griset	Jean Marc Lafaye
François Moutot	Nicolas Tollar
René Doche	Patrick Raou
Mr Krepicki	

1) modification des articles 56 et s du statut portant sur les élections nationales des représentants du personnel

Pour pallier à une situation assez ubuesque qui voit des syndicats représentatifs en CPN52 privés de leur capacité de négociation en CPN56, notre syndicat a soumis une demande de modification de l'article 56.

Le collège employeur reconnaît de son plein gré et ses lourdes conséquences et tiens à soutenir ce projet de réforme.

Nous convenons de la nécessité d'aligner la représentation de la CPN56 à celle de la CPN 52 et de l'ONE.

Ce sujet sera soumis lors de la prochaine CPN56 et nécessiterait la convocation d'une CPN52 en amont des élections internes.

2) La mutuelle nationale APGIS

Nous rappelons ce qu'est la situation actuelle et la manière dont elle est vécue par les collègues : nous avons été informés des modifications des remboursements en novembre alors que la possibilité de sortir du contrat APGIS était échue au mois d'octobre. Augmentation de 30% cumulée des contrats de base et sur-complémentaire. Incapacité de l'APCMA à dénoncer le contrat du fait du marché conclu jusqu'en 2017, car il contient une clause de révision des cotisations motivée par une évolution de l'économie.

Le collège employeur nous fait part d'un échec dans la communication, car la nécessité de s'inscrire à une « sur complémentaire » n'a de sens que dans trois régions, Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA en raison de la très faible proportion de médecins adhérents au CAS.

L'employeur est d'accord sur ce constat et indique la disparité dans laquelle les CMA se trouvent.

Nous témoignons preuve à l'appui que certaines CMA ont fait un appel à concurrence, ont fait participer le collège salarié pour définir au plus juste les besoins, et ont obtenu des conditions plus avantageuses.

Nous développons l'idée que la gestion du contrat de mutuelle par un organe paritaire comme le fait le CNPF pour la formation serait bénéfique pour le réseau. Le collège employeur souhaite étudier cette possibilité.

L'employeur convient du déficit d'information et d'explications préalables nécessaires et accepte la demande d'une clarification officielle à destination de tout le réseau et de tous les agents par les services de l'APCM.

3) réforme et régionalisation du réseau et émergence des Risques Psycho-Sociaux

Nous avons longuement expliqué au président Griset, les craintes et ressentis du personnel en ce qui concerne les réformes importantes en cours avec les créations et les fonctionnements conjoints des CMAR, CRMA, CMAI et CMAD. Nous déplorons l'opacité, le manque d'accompagnement et d'anticipation, les risques de nivellement vers le bas des salaires et surtout les licenciements envisagés.

Le Président nous a fait part dans un premier temps de son impossibilité de contraindre suffisamment les décisionnaires locaux, puis a expliqué cette zizanie par le non-aboutissement du travail entrepris en ONE en accusant les syndicats.

Nous avons alors dénoncé la méthode de réforme qui nous semble peu appropriée dans un contexte devenu trop tendu. En amont d'une intervention contraignante sur les fiches de poste qui n'acte finalement que les salaires plafonnés et les attributions de prérogatives, il nous semblait essentiel de sécuriser les parcours en accompagnant le changement et en renforçant une culture RH. La CGC-CMA estime que le signal envoyé en octroyant les responsabilités RH au directeur administratif et financier de région et en refusant catégoriquement l'embauche de DRH à cet échelon est dramatique et anxiogène.

Le Président Griset entend bien notre point de vue et nous demande de lui indiquer les options.

De cet échange émerge des engagements à :

- l'APCMA adressera un courrier à l'ensemble des présidents pour les inviter à convoquer une CPL avec pour ordre du jour : - conduire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; analyse des pyramides des âges – incitation à la reconversion en interne des personnels avec plan de formation en amont ; communication sur l'existence d'un plan de sécurisation géré par le CNPF.

- avoir une grille des emplois conforme aux missions de l'échelon régional pour cela :

- convocation à un prochain groupe de travail de l'ONE pour :
 - revoir les fiches emploi avec la strate CMAI
 - grille des emplois CMAI
 - nous maintenons notre souhait d'introduire une fiche emploi d'un DRH régional

- Le syndicat CGC+CMA a demandé à rencontrer la DRH nationale, Mme Nathalie MOLINA-GOUAULT pour affiner une collaboration avec les partenaires sociaux en vue de renforcer la culture RH dans les chambres de métiers et ainsi accompagner au mieux les changements à venir.

Le collège employeur prévoit de programmer : ONE, CPN56, CPN52

Le président Griset demande à la CGCCMA d'informer la DGE de son souhait de participer à une CPN52. Spontanément nous lui faisons part de notre souhait de conditionner notre participation à la condition du retrait de l'annexe 10. Il prend acte et nous rappelle que c'est la DGE qui dirige la CPN52 et non lui.

La seconde réunion s'interrompt après 2H d'échanges. Des sujets restent à aborder, cela pourra être fait lors de futures échanges.